

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2020-3713

Demande: Remplir les conditions d'homologation

Produit: Fongicide ASTOUND

Numéro d'homologation: 29648

Principes actifs (p.a.): Cyprodinil, fludioxonil

Numéro de document de l'ARLA: 3286538

But de la demande

La présente demande vise à remplir l'exigence concernant les données sur l'exposition alimentaire au fongicide ASTOUND sur les lentilles et à modifier l'étiquette pour inclure toutes les cultures du sous-groupe de cultures 6C.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de cyprodinil et de fludioxonil n'a été présentée pour remplir les exigences en matière de données aux fins d'homologation du fongicide Astound sur les lentilles, ni pour modifier l'étiquette afin d'inclure toutes les cultures du sous-groupe de cultures 6C. Dans le cadre de cette requête, on a plutôt réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur les haricots secs et les pois secs. À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, on a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier les limites maximales de résidus (LMR) établies pour le fludioxonil dans et sur toutes les cultures du sous-groupe de cultures 6C (c.-à-d. 0,5 ppm) et les LMR établies pour le cyprodinil dans et sur toutes les cultures du sous-groupe de cultures 6C (c.-à-d. 0,6 ppm). Par ailleurs, cette utilisation ne constitue un risque préoccupant pour la santé en cas d'exposition alimentaire aiguë ou chronique (nourriture et eau potable) pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation et a estimé que les renseignements étaient suffisants pour satisfaire aux exigences d'homologation du fongicide



ASTOUND et pour modifier l'étiquette afin d'inclure toutes les cultures du sous-groupe de cultures 6C.
Références
Aucune
© Sa Majortá la Daina du abof du Canada, vanvásantás nav la ministra da Santá Canada, 1821
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9